



N°14 / Avril 2021

Lettre d'information
électronique



Partenaires de la CAF

Agir ensemble

Innover pour mieux accompagner



Chers partenaires,

La crise sanitaire, économique et sociale nous amène à agir de manière plus coopérative et plus efficiente encore.

Engagée depuis un an, la recentralisation du RSA positionne la CAF comme un acteur central pour l'orientation des bénéficiaires. Cette évolution qui représente également une avancée technologique, aussi bien pour les bénéficiaires que pour la CAF et les acteurs de l'insertion, vous est présentée dans ce numéro.

Notre mobilisation se poursuit également au quotidien pour les familles dans le cadre d'un «Plan rebond» pour la petite enfance décidé au niveau national.

Localement, nos actions sont prioritairement ciblées vers les quartiers prioritaires de la ville et les Écarts.

Les ambitions du nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles (signé le 15/02/20) se déclinent dans des Conventions territoriales globales en préparation avec les communes de l'île pour assurer la meilleure couverture territoriale possible.

Frédéric TURBLIN
Directeur de la CAF

- 01 | Revenu de solidarité active : l'orientation des bénéficiaires, un nouveau service de la Caf
- 02 | Le plan rebond pour le secteur de la petite enfance
- 03 | Aide à la parentalité : des ateliers d'échanges pour accompagner les familles
- 04 | Les actions de la Caf au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- 05 | Prestation jeunes, la nouvelle aide destinée aux acteurs de la jeunesse
- 06 | Le pass numérique qui rapproche l'allocataire du numérique
- 07 | Les dernières actualités

OFFRE DE SERVICE

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE : L'ORIENTATION DES BÉNÉFICIAIRES, UN NOUVEAU SERVICE DE LA CAF

Depuis le 1^{er} décembre 2020, dans le cadre de la recentralisation du RSA, la Caf de La Réunion est en charge de l'orientation des demandeurs.

Cette nouvelle compétence vise à accélérer et à faciliter le parcours des bénéficiaires du RSA vers la concrétisation de leur projet, grâce à une orientation personnalisée correspondant à leurs besoins. Le parcours est adapté et s'appuie sur la signature d'un contrat d'engagement réciproque (Cer), d'un projet personnalisé d'accès à l'emploi (Ppae) ou d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea).

➤ **Un recueil des données socio-professionnelles qui facilite l'orientation et accompagne le bénéficiaire dans son parcours**

Sur Caf.fr, le questionnaire en ligne permet d'orienter les demandeurs sans délai vers la structure adaptée à ses besoins (Pôle emploi, Conseil départemental, CAF, missions locales). Un Pass Orientation formalise son orientation et l'informe de ses droits et devoirs. Un rendez-vous est proposé si sa situation le justifie : l'« entretien giratoire » permet de faire un tour d'horizon de sa situation personnelle.

Une orientation adaptée à la situation du demandeur de Rsa

- ✓ L'orientation se fait en temps réel (ou sous 1 mois maximum si un entretien est nécessaire) vers le référent unique
- ✓ Le parcours d'insertion correspond à ses besoins
- ✓ L'accompagnement est personnalisé et adapté à son projet

Avec la garantie d'une prise en charge renforcée et personnalisée pour l'accompagner dans son projet d'insertion socioprofessionnelle, le parcours de l'allocataire est plus sécurisé et plus rapide vers une solution d'insertion qui lui correspond pour accéder au marché du travail ou à une formation.



VIDEOS

L'outil E-SPOAR, pour accompagner les bénéficiaires du RSA

Découvrez la plateforme 100% péi E-SPOAR (Extranet pour le Suivi, l'Orientation et l'Accompagnement des bénéficiaires de RSA). Cet outil permet au bénéficiaire de Rsa d'avoir une vision globale sur le parcours et à l'ensemble des signataires (Pôle emploi, Conseil départemental, missions locales et Caf), d'accéder aux informations en temps réel. Cliquez ici pour lire la vidéo >>>



Retour sur le dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du Rsa lors du JT de 12h30 du 30 mars 2021 sur Réunion la 1^{ère}.



PETITE ENFANCE

LE PLAN REBOND POUR LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE



La Branche Famille renforce son soutien aux partenaires et aux professionnels pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et pour continuer à développer des modes d'accueil, particulièrement sur les territoires et en direction des publics qui en sont à ce jour le plus éloignés.

Les orientations nationales de la branche ont notamment pour objectif de développer l'offre d'accueil du jeune enfant et de réduire les inégalités sociales et territoriales. Le Plan Rebond doit aider à réaliser les objectifs de la Convention d'objectifs et de gestion conclue avec l'État d'ici 2022, à porter cet objectif de développement dans la signature des CTG (conventions territoriales globales) et à lever les freins renforcés par la crise sanitaire.

► Les objectifs du Plan Rebond

- Éviter que la crise sanitaire ne fragilise durablement le secteur ;
- Encourager l'investissement et baisser durablement les restes à charge des collectivités, en particulier dans les zones où les besoins sont les plus forts et en direction des populations les moins bénéficiaires des modes d'accueil formels ;
- Renforcer l'attractivité des nouvelles Conventions territoriales globales ;
- Doter la Branche Famille de nouvelles expertises et compétences sur le champ de la petite enfance pour renforcer l'impact de ses outils financiers.

► Panorama des mesures

5 mesures sont regroupées en 3 grands principes :

- mesures exceptionnelles de soutien, non-pérennes, au regard des impacts de la crise sanitaire sur le fonctionnement

des structures, en complément des aides exceptionnelles déjà votées depuis mars 2020 ;

- mesures transitoires ou pérennes, de court et moyen termes, d'incitation auprès des partenaires et porteurs de projet pour poursuivre les projets de développement, en particulier dans une perspective de rééquilibrage territorial : réduire les restes à charge et développer l'appui technique de la Branche Famille auprès des porteurs de projets ;

- élargissement des mesures de soutien aux modalités d'exercice regroupé de l'accueil individuel (assistants maternels).



Circulaire plan rebond

Pour prendre connaissance de la circulaire N° 2021-004 relative au plan rebond, cliquez sur l'image >>>

CLIQUEZ ICI



Un Plan Rebond Petite enfance de 380 millions d'euros sur 2 ans

	Domaines	Modalités	Spécificités «Stratégie pauvreté»	Estimation Financière
Soutien aux crèches fragilisées par la crise sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil collectif • Aides au fonctionnement Mesure 2021 non pérenne	Aides transitoires pour faire face aux baisses d'activité et difficultés de trésorerie	Non	50M€
Plan d'aide exceptionnel en investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil collectif • Aides à l'investissement • Mesure 2021 non pérenne 	Réduire le reste à charge en investissement	<ul style="list-style-type: none"> • + 7 000€ par place pour les projets en QPV/ZRR et à vocation d'insertion • Majoration forte sur les territoires pauvres et en déficit d'offre 	52M€
Majoration des aides au fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil collectif • Aides au fonctionnement • Mesure pérenne 	Réduite le reste à charge en fonctionnement en majorant le bonus territoire CTG	Majoration en QPV pour les places nouvelles (+ 500€) et pour le minimum garanti de financement des places existantes (+ 700€)	75M€ en 2021 81M€ en 2022
Centre national d'appui Petite enfance de la Branche Famille	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil collectif • Aide à l'ingénierie • Mesure pérenne 	Création d'une offre d'ingénierie nationale sur les domaines d'expertise de la création d'une crèche	Appui renforcé sur les territoires en déficit d'offres	5 ETP, dans le cadre du budget actuel
Soutien aux Mam	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil individuel • Aide à l'investissement • Mesure pérenne 	Mesures de soutien aux Mam consistant à leur ouvrir le bénéfice du Piaje et à rénover les modalités d'obtention de l'aide au démarrage	Non	15,3M€

TÉMOIGNAGE

AIDE À LA PARENTALITÉ : DES ATELIERS D'ÉCHANGES POUR ACCOMPAGNER LES FAMILLES

A travers une analyse des situations individuelles et en s'appuyant sur la psycho-dynamique de groupe, un atelier de soutien à la parentalité organisé par le Centre de Vacances et de Loisirs Bois Corail, a offert un temps de parole aux familles pour parler des sujets d'actualité et pour apporter des réponses aux questions des parents.

En mars dernier, un atelier de soutien à la parentalité s'est tenu dans le cadre des grands week-ends de la parentalité. Animé par Anaïs GALARD HOAREAU, psychologue et psychothérapeute, l'objectif principal de cette session était d'accompagner les familles dans leurs démarches éducatives et leurs compétences parentales, dans le respect et le soutien.

Ces ateliers ont permis de :

- favoriser la rencontre entre parents et professionnels ;
- offrir un espace d'écoute et d'expression, où la parole peut être posée et entendue ;
- proposer un espace qui permet de communiquer efficacement sur les difficultés rencontrées dans une problématique particulière ;
- confronter différents points de vue afin de se conforter ou d'évoluer dans les pratiques éducatives ;
- apporter des méthodes et outils pratiques pour aider les parents au quotidien.

Cet espace de parole pour échanger sur des faits d'actualité, des thématiques diverses, permet de créer une proximité entre les familles et les professionnels. Dans cet atelier, la psychologue explique les faits, replace l'information dans son contexte et pose un cadre sécurisant où la parole de chacun est prise dans son entièreté sans jugement. Chaque personne qui souhaite s'exprimer a la possibilité d'aborder le sujet proposé sous l'angle qu'il souhaite.

Les sujets sensibles sont abordés de façon globale pour ne pas heurter les membres du groupe. Un temps de sensibilisation et de conseil aux familles est aménagé pour prévenir les actes à risques et les outiller sur les sujets traités. Un temps de parole individuel est également accordé sur demande des participants.

Aborder avec des familles les sujets d'actualité permet de coller à leur quotidien, mais permet aussi d'apporter une écoute et des conseils sur des sujets qu'ils n'aborderaient pas spontanément.

Cet atelier a réuni un groupe de personnes composé de 3 parents, de 2 jeunes adultes, d'un couple sans enfants et d'une célibataire sans enfant. Le groupe très actif dans les échanges a pu traiter chaque sujet de façon personnelle et collective. Chaque point de vue a été entendu, questionné, enrichi et certains ont même évolué au regard des éléments apportés par le groupe. La dynamique engagée par le collectif a été un révélateur de personnalité et a contribué à l'amélioration de soi et de l'autre. Les sujets ont été abordés avec légèreté et avec une envie de développer sa compréhension du monde.



Les membres du groupe qui n'ont pas d'enfants ont pu exprimer leurs craintes, poser des questions et échanger librement avec les parents qui ont su proposer avec bienveillance leur vision de l'éducation. Les jeunes adultes se sont exprimés sur leur vision de la société actuelle et ont apporté une autre perception du monde, dans lequel ils souhaiteraient évoluer en terme de pratique éducative.

L'apport des éléments conceptuels durant cet atelier prend appui sur la psychologie clinique et sociale pour apporter un éclairage sur les phénomènes sociaux et les comportements humains.



Témoignages

«J'ai bien aimé les sujets proposés. On a bien participé. La psychologue mène bien son atelier».

Véronique D.

«Superbe moment, interaction géniale et très intéressante. Bon partage. Bonne continuation !»

Mélanie D.

«Je suis agréablement surprise de cet atelier que vous animez très bien. Vous dégagez de bonnes vibes !»

Aurélie V.



ACTION SOCIALE

LES ACTIONS DE LA CAF AU SEIN DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le 22 mai 2016, la CAF et l'État ont signé une convention qui définit les modalités de suivi des actions et des dispositifs financés par la CAF pour chacun des quatre piliers de la Politique de la Ville :

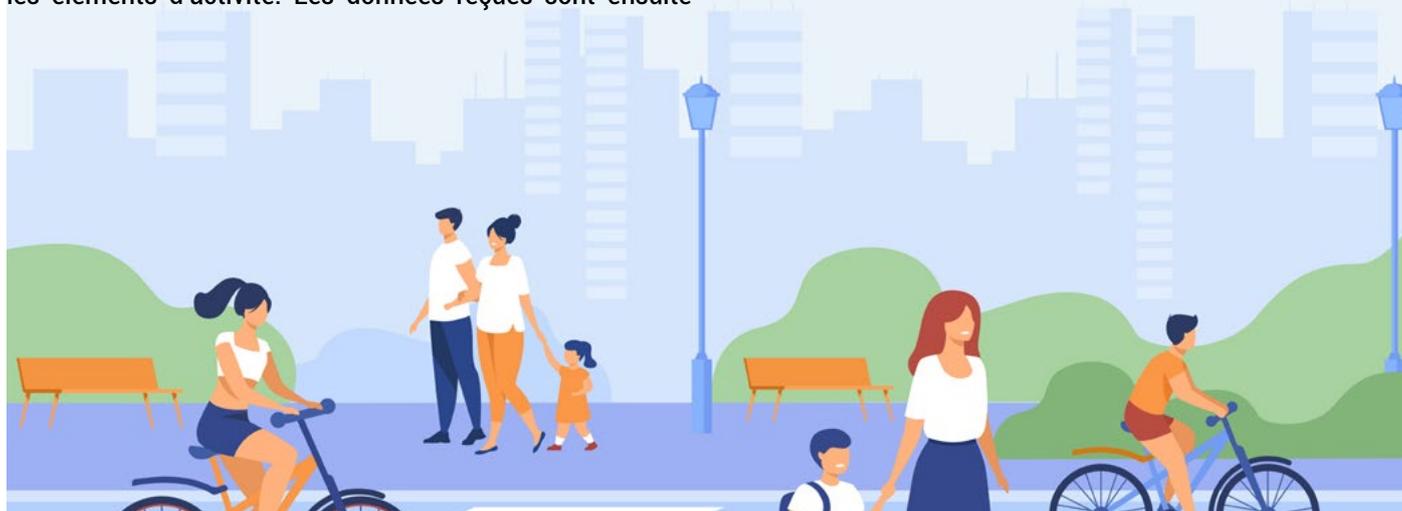
- cohésion sociale et familiale ;
- cadre de vie et renouvellement urbain ;
- développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- valeurs de la République et citoyenneté.

La Caf sollicite les partenaires concernés afin de lui fournir les éléments d'activité. Les données reçues sont ensuite

traitées et géolocalisées grâce à deux sites gouvernementaux (Sig et GéoPortail) et à une table de géolocalisation mise à disposition par la CNAF.

Un suivi spécifique des dépenses d'Action Sociale Caf consacrées aux dispositifs situés en QPV a également été mis en place .

De 2016 à 2019, on note près de **80 millions d'euros** de dépenses sociales Caf au bénéfice des habitants des QPV (hors prestations familiales, minima sociaux et PARS).



L'Action Sociale de la CAF de La Réunion au profit des habitants des QPV en 2019

- > **49** quartiers prioritaires dans **13** des 24 communes de l'île
- > **1** Réunionnais sur **5** habite un QPV (**163 000** habitants)
- > **61 000** foyers allocataires y résident (**138 600** personnes couvertes)
- > Au total, au moins **104 241** bénéficiaires des actions de la CAF en 2019 résident au sein d'un QPV
- > **17 454 005 €** au bénéfice des actions développées au sein des **13** communes signataires et des **49** QPV

Les habitants des QPV en 2019

- > **1/3** du public bénéficiaire d'un rendez-vous des droits réalisés par la CAF
- > **1/5** des familles destinataires d'une offre de rencontre
- > **65 %** des enfants inscrits en classe passerelle
- > **6** enfants sur **10** inscrits au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

- > **87 %** des bénéficiaires du Réseau d'Écoute et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP)
- > Près d'**1** jeune sur **2** présents à l'École de la 2ème Chance (E2C)
- > **65 %** des familles monoparentales avec enfants bénéficiaires d'une mesure CAF

L'offre disponible en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)

- > **22 %** de l'offre de places en crèche
- > **82 %** des **1483** places disponibles en QPV sont financées par la Prestation de Service Unique (PSU)
- > **1/3** des **57** nouvelles places ouvertes en QPV en 2019 ont bénéficié aux parents sans emploi (au moins un des parents)

JEUNESSE

PRESTATION DE SERVICE JEUNES, LA NOUVELLE AIDE DESTINÉE AUX ACTEURS DE LA JEUNESSE

Afin de soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leurs parcours d'accès à l'autonomie, la branche Famille a créé au 1er janvier 2020, dans la continuité des orientations stratégiques pour la jeunesse, un nouveau levier au service de l'action jeunesse de la Branche : la Prestation de Service «Jeunes».

► La PS Jeunes, c'est quoi ?

La Prestation de Service Jeunes (PS jeunes) poursuit l'ambition d'accompagner la mise en œuvre de propositions attractives pour les jeunes, suscitant leur engagement et leur implication citoyenne et contribuant à leur accès à l'autonomie.

► Qui peut en bénéficier ?

Cette prestation est destinée à l'ensemble des équipements et services s'adressant aux jeunes âgés en priorité de 12 à 17 ans, et jusqu'à 25 ans.

► Les objectifs de la PS jeunes

Cette prestation vise à accompagner la transformation de l'offre jeunesse :

- en soutenant l'émergence d'une nouvelle offre, innovante et adaptée aux aspirations des jeunes. L'objectif est d'impulser une évolution de l'offre actuelle proposée aux jeunes via un soutien à l'émergence de nouveaux lieux sur les territoires, plus souples et adaptées ;
- en adaptant des modalités de fonctionnement de l'offre existante de loisirs sans hébergement et centres sociaux pour mieux répondre aux besoins et attentes des jeunes : il s'agit de passer d'une offre d'activités dite « occupationnelle » à l'accompagnement de projets citoyens, culturels, sociaux, sportifs, proposés et pensés par les jeunes dans des cadres plus souples (horaires élargis, pas d'inscription préalable par exemple) et selon des modalités facilitant l'expression des jeunes.

20 gestionnaires publics et associatifs ont répondu à l'appel à candidature lancé en juin 2020 par la Caf : 11 projets ont été retenus pour être proposés à l'agrément PS jeunes pour la période 2021-2022.



► Les territoires d'intervention

Les porteurs de projet sont répartis sur l'ensemble des 4 régions de l'île.

25 % des projets Ps Jeunes reçus sont situés en milieu rural, éloignés des pôles d'activité et dépourvus d'équipements collectifs et de services.

75 % des projets Ps Jeunes sont en milieu urbain et en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les 11 premiers projets feront l'objet d'une demande d'un 1er agrément pour la période 2020-2022 et les autres projets seront réétudiés en vue d'une demande d'agrément en 2021.

La Caf à la rencontre des gestionnaires de projets

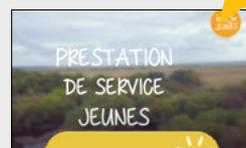
Le 18 février dernier, la Caf a rencontré les 11 gestionnaires de projets ayant obtenu l'agrément Prestation de Service jeunes (PS jeunes) pour la période 2021-2022.

Cette séance de travail a permis de développer la mise en réseau des gestionnaires, l'échange de bonnes pratiques et la concertation pour une offre de service homogène sur tout notre territoire.



VIDEO

Des milliers d'idées portées par les jeunes ne demandent qu'à se matérialiser. La Caf a créé le dispositif PS Jeunes pour les accompagner. À découvrir dans cette vidéo INNOV' JEUNES.



CLIQUEZ ICI



INCLUSION NUMÉRIQUE

LE PASS NUMÉRIQUE QUI RAPPROCHE L'ALLOCATAIRE DU NUMÉRIQUE



À l'heure où de nombreuses démarches administratives sont dématérialisées et où un allocataire doit effectuer ses démarches en ligne sur caf.fr, l'enjeu du numérique est majeur.

À La Réunion, on estime que près de 250 000 habitants souffrent d'illectronisme et dépendent d'un tiers pour pouvoir accéder à ses droits et aux services. Comment réduire cette fracture ?



Pour une plus grande inclusion numérique, l'État lance le « Pass numérique » et s'appuie notamment sur la Caf pour son déploiement.

En octobre 2020, les conseillers de service à l'usager (CSU) ont distribué 1 250 « Pass numériques rentrée » à des allocataires identifiés et issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette distribution a repris depuis la mi-mars en direction d'un public éloigné du numérique plus large. Nos services sont en charge de la distribution de 3 000 nouveaux « Pass numériques ».

► Qu'est qu'un « Pass numérique » ?

Ce « Pass », portée cette année par la Région Réunion, se présente sous la forme d'un carnet de 10 chèques similaires aux tickets-restaurant, d'une valeur de 10 euros chacun et valables un an. Le bon donne accès à des ateliers de formation numériques encadrés et permet de favoriser l'inclusion sociale et numérique.

► Le Pass pour qui ?

À destination de toutes les personnes en difficultés face au numérique.

► Le Pass pourquoi ?

La distribution vise à orienter ses détenteurs vers un lieu

de médiation numérique à proximité et à les former à l'usage d'internet. L'objectif est de rendre ces personnes en difficultés autonomes pour effectuer leurs démarches en ligne. Le Pass numérique contribue à lutter contre le non-recours aux droits et peut être utilisé dans la mise en place d'actions d'insertion par le numérique en direction des bénéficiaires du Rsa.

► La Caf, prescripteur du « Pass numérique »

Les services de la Caf ont repris depuis le mois de mars 2021, la distribution de 300 bons (chaque bon correspond à 10 séances de formation) pour l'année 2021 à des usagers éloignés du numérique.

Les CSU qui officient dans les Espace multi-services de la Caf ont pour mission de détecter ces allocataires et de leur proposer de bénéficier d'une formation pour être à l'aise dans l'utilisation des téléprocédures et notamment celles du caf.fr.

Le CSU remet aux allocataires un bon après avoir rempli un questionnaire ainsi que la liste des médiateurs numériques en charge de la formation. En acceptant cette offre, les allocataires disposent de deux mois pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé.



VIDEO

Découvrez le dispositif Pass numérique en animation, en cliquant ci-dessous. Une vidéo de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.



ACTUALITÉS

LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

Réseau social

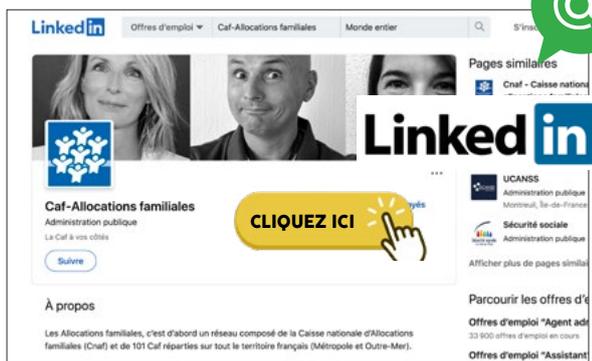
La Caf-Allocations familiales sur LinkedIn

La page de Branche, Caf-Allocations familiales a vu le jour sur LinkedIn, réseau social professionnel à portée internationale.

La plateforme est un outil incontournable pour relayer les actualités en lien avec la Caf.

La création de cette page est un nouveau pas dans la construction de la marque de la Branche et a pour vocation de renforcer l'image, valoriser les agents de la Caf et leurs métiers et promouvoir les campagnes nationales de recrutement.

Découvrez la page LinkedIn de la Branche en cliquant sur l'image.



Action sociale

ELAN, un outil pour les aides financières d'action sociale

Elan Caf est une nouvelle plateforme dédiée à la dématérialisation des demandes de financement en action sociale. En tant que porteur de projet, vous pourrez effectuer en ligne vos demandes de financement. Actuellement, ce portail permet de répondre aux appels à projet Clas (Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité) et Reaap (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents). Elan concernera à terme, l'ensemble des dispositifs mis en œuvre au sein des Caf pour recueillir des demandes de financements (fonctionnement et investissement) des porteurs de projets dans différents domaines (Enfance, Jeunesse, Parentalité, ...).

Le déploiement de la plateforme a débuté en avril 2020 avec les appels à projets Clas.

Ce portail est accessible en cliquant sur le lien suivant : <https://elan.caf.fr/aides>



Parentalité

La médiation familiale en cas de séparation ou de divorce

Lors de difficultés ou de tensions familiales, de séparation ou de divorce, le dialogue est rompu. C'est là que peut intervenir le médiateur dans l'organisation d'entretiens pour évoquer les difficultés et pour trouver des solutions, des accords.

Découvrez le rôle du médiateur et de la médiation familiale en cas de séparation ou de divorce.

Une nouvelle vidéo de la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion qui s'inscrit dans la collection « Des métiers au service de la coparentalité » Une production © La cerise sur le gâteau Mars 2021

**La famille tout-écran Saison 3**

Forts du succès des deux premières saisons de la Famille Tout Écran, France Télévisions, la Cnaf et le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI) renouvellent leur partenariat en 2021. Ce programme court met en scène les personnages inspirés du guide pratique « La Famille Tout-Ecran ». Sur un ton sympathique, humoristique et surtout pas moralisateur, les épisodes d'1min45 délivrent des astuces et des conseils pour mieux gérer le rapport aux écrans en famille et aux nouvelles technologies. Objectif : sensibiliser avec humour et pédagogie les jeunes et leurs parents à un usage maîtrisé des médias et du numérique !

Découvrez les 10 nouveaux épisodes du quotidien d'une famille connectée, mais parfois dépassée par le monde numérique.



ACTUALITÉS

LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

Service en ligne

Les disponibilités des places d'accueil (Dpa) des Eaje et des assistants maternels visibles sur le site monenfant.fr dès le second semestre 2021

Le portail monenfant.fr propose, depuis 2008, un accompagnement de qualité aux parents et aux professionnels de la petite enfance et de la jeunesse. Son offre de service s'est élargi en 2019 par l'affichage des actions Parentalité. L'objectif du site est d'offrir aux internautes un accès rapide, gratuit et adapté aux informations et services en ligne existants dans ces domaines.

Sur le plan national, le portail référence actuellement la quasi-totalité des structures d'accueil (crèches, multi-accueil, jardins d'enfant, accueil de loisirs, etc.), des services existants pour informer et accompagner les parents (Laep, Ram), services de Médiation familiale... mais également les coordonnées de près de 75 % des assistants maternels agréés en activité.

Pour répondre encore plus efficacement aux besoins des familles, la loi Asap (loi d'Accélération et de simplification de l'action publique) du 08 décembre 2020, vient réformer les modes d'accueil du jeune enfant. Parmi ces réformes, l'une d'elles vise la mise en relation entre l'offre et la demande, par l'affichage en temps réel sur le site monenfant.fr, des places disponibles en Eaje et chez les assistants maternels agréés. L'étendue de cette obligation, ainsi que les modalités de mise en œuvre seront prochainement précisées par décret. Une grande campagne nationale sera prévue à la rentrée de septembre afin de promouvoir ce nouveau service aux familles.

Parmi les évolutions du site, il est également prévu pour



Le portail monenfant.fr

les familles, la mise en évidence des crèches Avip (crèches à vocation d'insertion professionnelle), des structures d'Animation de la vie sociale (Avs) ainsi que les actions Parentalité Clas, via le nouveau Portail Elan.

Enfin, du côté des assistants maternels agréés, un changement majeur sera visible sur le site dès la fin du premier semestre 2021 : chacun d'entre eux pourra s'inscrire librement et directement en ligne, pour figurer dans la rubrique des « Assistants maternels agréés ». D'ici-là, la Caf de La Réunion recommande aux professionnels concernés de s'inscrire, créer leur compte et gérer leur espace personnel.

Pour en savoir plus, contacter le 0262 48 62 49
mail : patrick.perianin@cafreunion.cnafmail.fr

Services aux familles

Le Schéma Départemental des Services aux Familles dans l'émission VITAL

Le Schéma Départemental des Services aux Familles était à l'honneur du magazine Vital. Le nouveau SDSF a été signé le 15 février 2021, à l'occasion d'un colloque consacré aux services aux familles réunionnaises avec un focus sur l'accompagnement des familles monoparentales. Retour en image sur l'événement diffusé sur VITAL, le samedi 13 mars sur Réunion la 1ère.

